



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180130-2018_01_014-DE

SÉANCE DU 30 JANVIER 2018

2018-01-014 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 24 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le trente janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Anne BERTHOME, Kléber AUDINET, Marcel BERTHOME, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Gabi HOPER pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

Monsieur David REDON a été nommé secrétaire de séance

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire et gens du voyage,

Vu la loi « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST) du 21 juillet 2009, article L1434-17 relatif à la création des contrats locaux de santé, visant à mettre en cohérence le projet régional de santé et les démarches locales ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L1311-1, L1434-2, L1434-9, L.1434-10, L6327-2, modifiés par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 pour la modernisation de notre système de santé, relatifs à la mise en œuvre du plan régional de santé via les contrats locaux de santé ;

Vu le Code de la santé publique, notamment l'article L1435-1, modifié par la loi n°2014-173 du 21 février 2014, relatif à la contribution de l'ARS à la réalisation des objectifs de la politique de la ville ;

Vu la délibération n°2015-06-077 du 2 juin 2015 élargissant la compétence de La Cali au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire en matière de soutien aux équipements de santé pluridisciplinaire et à l'attractivité médicale ;

Contexte :

La loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009 institue une territorialisation des politiques de santé et porte une réforme globale qui doit permettre aux institutions, opérateurs et professionnels de santé de s'adapter aux nouveaux besoins de la population. C'est dans ce cadre qu'ont été institués les contrats locaux de santé (CLS). Il s'agit d'un outil de coordination des politiques publiques et des initiatives locales afin de mettre en commun les moyens au service des priorités de santé d'un territoire et ainsi réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social mais également sur la qualité de vie de chacun en incluant les déterminants de la santé que sont le logement, les transports, l'environnement physique, la cohésion sociale, etc.

Dès juin 2015, La Cali prenait, au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire, la compétence « Équipement de santé pluridisciplinaire et attractivité médicale ». Cette volonté politique visait à la fois l'objectif d'apporter son soutien en ingénierie et financier aux projets d'initiative publique ou privée concourant aux objectifs d'offre de santé équilibrée sur le territoire (maison de santé, centre de santé, etc) et également, de devenir partenaire des politiques de santé en représentant et mobilisant ainsi ses 46 communes membres soucieuses de ce sujet. En ce sens, La Cali a réalisé en 2016, à l'échelle de la nouvelle agglomération, un diagnostic santé afin de mieux connaître les besoins en matière de santé des habitants et d'améliorer l'offre et l'accessibilité aux services.

Au regard de l'investissement de La Cali sur ce sujet et de l'intérêt partagé par les territoires voisins que sont le Grand Saint-Emilionnais, Castillon-Pujols, le Pays Foyen et le Fronsadais, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine a proposé à l'été 2017 la signature d'un Contrat Local de Santé du Libournais.

En quelques chiffres, le Grand Libournais est un territoire structuré autour de 5 EPCI, comptabilisant 137 communes et 157 000 habitants au 1^{er} janvier 2014, soit 10,3 % de la population départementale ; et devenant le 3^{ème} territoire signataire d'un Contrat Local de Santé en Gironde, après le Pays Médoc et Bordeaux Métropole.

Pour ce faire, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a mobilisé l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé en Aquitaine (IREPS) pour accompagner les premiers travaux nécessaires à l'élaboration du contrat socle selon une méthode partenariale, associant les futurs signataires du CLS ainsi que des communes, des professionnels de santé, des partenaires locaux intervenant dans le champs de la santé, du social, de l'éducatif, etc.

Les éléments saillants du diagnostic :

L'élaboration du CLS du Libournais s'est structurée autour d'un état des lieux (état des lieux socioéconomiques, etc), d'un recueil des problématiques à travers des enquêtes auprès des acteurs et d'entretiens avec des élus et grands opérateurs. L'objectif de cet état des lieux était double : partager les constats et repérer les spécificités du territoire et les éventuelles problématiques liées à la santé sur le Libournais. Et il a été conclu les éléments suivants :

- Population importante sur le Libournais associée à une évolution démographique qui devrait se poursuivre avec un vieillissement de la population,
- Un territoire avec d'importantes disparités sociales et une précarité marquée au nord-est et à l'est du territoire,
- Une fuite des jeunes de 18-24 ans avec le constat que ceux présents sur le territoire sont moins diplômés et moins insérés,
- Des problématiques liées à la mobilité,
- Un cadre de vie relativement bon avec des attentions à porter continuellement,
- Des indicateurs d'état de santé dans les moyennes nationales mais quelques pathologies / causes à suivre : santé mentale, accidents de la circulation, etc ; et pour les jeunes : obésité, santé bucco-dentaire, hygiène, fécondité précoce, etc,
- Des structures sanitaires et médico-sociales en nombre, ainsi que de nombreux acteurs avec toutefois des réels besoins liés à l'orientation des publics et leur accessibilité à ces services,
- Un déficit en professionnels de santé libéraux (médecins généralistes et spécialisés – pédiatres, psychiatres, gynécologues, kinésithérapeutes).

Le socle du Contrat Local de Santé du Libournais :

Ces travaux ont ainsi permis de construire le socle du Contrat Local de Santé qui s'inscrit autour de quatre axes stratégiques qui sont les suivants :

Axe thématique 1 : Améliorer les parcours de santé des personnes

- Améliorer la coordination des acteurs
- Avoir une meilleure lisibilité de l'offre sur le territoire et faciliter les orientations
- Lutter contre le non recours aux soins

Axe thématique 2 : Renforcer l'offre de soins adaptée au territoire

- Favoriser l'attractivité du territoire
- Développer des pratiques innovantes
- Mettre en cohérence l'offre de soins sur le territoire

Axe thématique 3 : Promouvoir des habitudes de vie et un environnement favorables à la santé

- Favoriser une alimentation de qualité et la pratique d'activités physiques et sportives
- Adapter les habitats pour une meilleure santé
- Développer et coordonner les démarches de prévention
- Améliorer la prise en compte des risques environnementaux

Axe thématique 4 : Améliorer le parcours de santé mentale sur le territoire

- Développer la prévention et le repérage des personnes en souffrance psychique
- Améliorer la prise en charge et le suivi
- Développer un conseil local de santé mentale (CLSM)

Au sein de chacun de ces axes stratégiques seront systématiquement pris en compte deux enjeux transversaux : l'équité territoriale et l'accessibilité aux services de santé.

Le socle du CLS du Libournais, qui rassemble les orientations générales des signataires donnera lieu, dans les mois qui suivront la signature du CLS, à l'élaboration du plan d'action du CLS. Il sera validé par le comité de pilotage et soumis à délibération du Conseil communautaire de La Calé.

Les engagements des signataires :

Chaque signataire s'engage à intégrer durablement les différentes instances du CLS du Libournais et à contribuer à l'atteinte des objectifs visés en articulant ses actions et, dans la mesure du possible, en mobilisant ses moyens (ressources d'expertise, techniques, financiers) au profit de ce dernier. Les engagements de chaque signataire seront précisés dans le plan d'action du CLS.

La coordination du CLS du Libournais sera portée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Libournais à hauteur d'un demi-équivalent temps plein (0,5 ETP). Ce poste sera financé par les quatre autres EPCI signataires citées ci-après à travers une augmentation de la cotisation par habitant et par an auprès du PETR. Le coût supplémentaire prévisionnel pour La Cali serait de 0,16€ / habitant / an pour une année. La coordination du CLS pour 2018 démarrerait en mars, aussi le coût prévisionnel serait de 12048€ au prorata.

En 2018, l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine complétera ces financements à hauteur de 15 000 € pour permettre une augmentation de la quotité de travail du coordonnateur du CSL Libournais. Les institutions partenaires ayant signifié à ce jour leur intention de s'engager dans le CLS du Libournais sont : la Communauté de communes de Castillon-Pujols, la Communauté de communes de Fronsac, la Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais, la Communauté de communes du Pays Foyen, la Sous-Préfecture de Libourne, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), la Caisse d'Allocation Familiale (Caf), la Mutualité Sociale Agricole (Msa), le Régime Social des Indépendants (RSI) et les centres hospitaliers de Libourne et Sainte Foy la Grande.

Vu l'avis favorable de la Commission Action Sociale d'Intérêt Communautaire du 26 janvier 2018,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- signer le Contrat Local de Santé du Libournais dont les axes stratégiques sont ci-annexés, ainsi que tout avenant et document nécessaire à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé du Libournais,
- cofinancer à hauteur de 12 048€ le poste de coordination du Contrat Local de Santé du Libournais selon les modalités prévisionnelles exposées ci-avant, dans l'attente de la conclusion de la convention correspondante entre La Cali et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Libournais qui fera l'objet d'une délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

